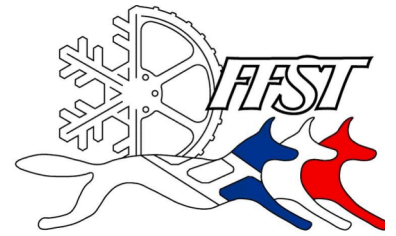




International Federation of Sleddog Sports, Inc.



Règles de Course

(En cas de contradictions entre la version anglaise des règles et sa traduction française, la version anglaise prévaudra)

Table des Matières

Définitions

Chapitre Un (Règles Générales)

- I. Admissibilité
- II. Départ-Arrivée
- III. Sur la piste
- IV. Comportement
- V. Actions disciplinaires

Chapitre Deux (Règles Particulières pour les catégories Sprint et Distance « Nome Style »)

- I. Admissibilité
- II. Sur la piste

Chapitre Trois (Règles Particulières pour les catégories Pulka, Skijoring et Relais Nordique)

- I. Admissibilité
- II. Skijoring
- III. Pulka
- IV. Combiné
- V. Relais Nordique
- VI. Règles communes pour le départ
- VII. Règles communes sur la piste
- VIII. Règles communes pour l'arrivée

Chapitre Quatre (Règles particulières pour les courses « dryland »)

- I. Admissibilité
- II. Catégories, équipement et piste pour les courses « Dryland »
- III. Distances
- IV. Températures
- V. Ages des chiens

Annexes : Exemples de zone de changement en Combiné et en Relais.

Tableau du poids des pulka

DEFINITIONS

Organisation/organisateur: L'organisation/organisateur de course en charge de mener à bien la manifestation.

Manifestation: Une réunion de participants dans le but de se confronter dans une manifestation qui peut comprendre plusieurs catégories.

Course: Une compétition dans une catégorie spécifique pouvant comprendre une ou plusieurs manches.

Manche: Le parcours complet de la piste une fois.

Lieu de course: Il comprend les parkings, les zones réservées aux spectateurs et aux attelages, les zones de départ et d'arrivée, la zone pour les officiels et la piste.

Concurrent: Une personne qui conduit un attelage de chien inscrit dans la course, aussi appelée Compétiteur, Conducteur ou Participant.

Directeur de Course (« Race Marshal »): Le chef des juges, c'est-à-dire la personne qui a l'autorité suprême durant la manifestation. Il est le seul officiel qui peut décider d'une disqualification.*

Juge de course: Officiel en charge de l'application des règles. Il a la même autorité que le Directeur de Course durant la manifestation excepté pour les disqualifications. Les références au Directeur de Course dans ces règles s'appliquent aussi aux juges, lorsqu'appropriées.

Officiel: Une personne désignée par l'organisateur ou par les responsables de l'application des règlements, autorisée à agir en leur nom dans un cadre précis.

Jury de Course: Il comprend le Directeur de Course, les juges de course et tout autre officiel que le Directeur de Course souhaite inclure.

Traîneau: Comprend aussi la pulka pour les règles de course appropriées.

Doit (ou le futur): A interpréter comme étant impératif.

Devrait (ou le conditionnel): A interpréter comme étant principalement impératif, sauf pour des situations particulières.

Pourrait: A interpréter comme étant autorisé.

CHAPITRE UN (Règles Générales)

(S'applique à tous les styles et toutes les classes)

Notes : En cas de contradictions entre des règles générales et des règles particulières, les règles particulières prévalent.

Dans ces règles, le masculin inclut le féminin.

I. ADMISSIBILITE

1. ELIGIBILITE

1.1 Inscriptions

1.1.1 Une inscription pour une course doit être présentée avant le début de la course, selon les modalités de délais déterminées par l'organisation de la course.

1.1.2 L'organisation peut rejeter toute inscription pour une raison valable.

1.1.3 Une assurance responsabilité civile est obligatoire pour les concurrents et leurs aides couvrant les risques des courses de traîneaux et leurs conséquences.

1.1.4 L'inscription des concurrents mineurs (généralement en dessous de 18 ans) devra être cosignée par les parents ou les tuteurs. Par leur signature ils déclarent qu'ils estiment que le concurrent mineur est capable de participer à la manifestation dans sa totalité et de parcourir la piste en sécurité dans sa catégorie comme l'a établie l'organisateur. En conséquence leur signature est une renonciation à poursuivre l'organisateur pour toute réclamation, responsabilité ou tout autre dépense ou accusation lié au fait que le concurrent concerné n'est pas un adulte.

1.2 Réclamation

1.2.1 Le concurrent renonce à poursuivre les juges, les officiels, les sponsors et autres partenaires de l'organisation de toute demande ou réclamation basée sur une présumée action ou manque d'action du concurrent, de ces chiens, agents ou autres personnes agissant en son nom.

Le concurrent renoncera aussi à toute réclamation ou demande à l'organisateur, les juges, les officiels, les sponsors de la compétition leurs agents et leurs employés suite aux blessures ou torts qui pourraient subvenir au concurrents, ses chiens, ses biens, y compris à la perte de chiens ou à la livraison de la nourriture et de ses fournitures.

1.2.2 De plus, l'organisateur a les droits sans limite concernant les images et la collecte d'information sur la compétition et tous les participants impliqués ainsi que sur l'utilisation de ces images et informations pour la publicité et les relations publiques concernant la compétition.

2. LES CONCURRENTS

2.1 Le conducteur prenant le départ de la première manche d'une course doit conduire le même attelage durant toute l'épreuve.

2.2 Le changement de concurrent ne peut être effectué qu'une fois et seulement en cas de maladie ou de blessure du concurrent initialement prévu et doit être approuvé par le Directeur de Course. Le remplaçant devra conduire l'attelage durant toute la course.

2.3 Pour l'âge des concurrents voir les procédures de course Chapitre C.1.

2.4 Tout conducteur disqualifié lors d'une manche, n'est pas admis à poursuivre le reste de la compétition.

2.5 Les concurrents devraient participer à la réunion des concurrents organisée avant le départ dans les courses de Sprint et de « Style Nordique ». Les concurrents doivent participer à la réunion des

concurrents organisée avant le départ dans les courses de distance ainsi que toutes les autres réunions annoncées officiellement. Le Directeur de Course peut dispenser tout concurrent retardé par des circonstances fortuites. Néanmoins, dans ce cas, le concurrent est responsable d'obtenir les informations d'un officiel avant le départ de la compétition.

3. LES CHIENS

3.1 Tout attelage ou chien se présentant au départ et qui, selon l'avis du Directeur de Course, est inapte ou incapable de terminer le parcours en sécurité, ne sera pas autorisé à prendre le départ.

3.2 Tout attelage ou chien ne prenant pas le départ d'une manche, ne sera pas admis à courir le reste de l'épreuve.

3.3 Tout attelage ou chien disqualifié lors d'une manche, n'est en aucun cas pas admis à poursuivre le reste de la compétition.

3.4 La participation des chiens n'est pas réservée à certaines races.

3.5 Les chiens participants à une compétition doivent être âgés d'au moins douze mois, néanmoins dans certaines catégories définies dans les Procédures de Course Chapitre C.II un minimum de 18 mois est requis.

3.6 Un chien ayant couru dans une catégorie d'une compétition ne sera pas admis dans une autre catégorie sauf si cette autre catégorie est le relais skijoring ou le relais canicross.

4. MALADIES

4.1 Aucun chien ou équipement ne sera admis s'il provient d'un chenil où existe la rage, la maladie de Carré, l'hépatite, la leptospirose ou toute autre maladie contagieuse.

4.2 Si le vétérinaire de course diagnostique une maladie contagieuse sur un chien présent sur la zone de la course, l'attelage sera disqualifié et devra quitter la zone de la course immédiatement.

5. IDENTIFICATION

5.1 Dans les courses de plus d'une manche, chaque chien sera identifié avant le départ de la première manche de la course.

5.2 Les chiens déposés après la première manche dans une course de plus de deux manches seront à nouveau marqués pour indiquer leur disqualification des manches suivantes ou, si l'identification est faite au moyen de puces électroniques, l'officiel responsable devra l'indiquer sur la liste des chiens concernée.

6. TRAITEMENTS MEDICAUX DES CHIENS ET DES CONCURRENTS

6.1 Produits interdits et tests antidopage

Les règles IFSS concernant le contrôle anti-dopage et la liste IFSS des substances et méthodes interdites s'appliquent.

6.2 Sur une course, personne ne peut effectuer un traitement à un chien sans autorisation préalable du vétérinaire de course.

7. EQUIPEMENT

7.1 Inspection

7.1.1 Conducteurs, attelages et équipements doivent être disponibles pour une inspection dans le lieu de stationnement des concurrents au moins dix (10) minutes avant le départ.

7.1.2 Un attelage harnaché ne sera pas retenu plus de six (6) minutes pour une inspection, avant l'heure prévue de son départ.

7.1.3 L'inspection aura lieu dans une zone ne gênant pas les attelages partant ou arrivant.

7.1.4 Un attelage doit être disponible pour une inspection après chaque manche à la demande du Directeur de Course.

7.2 Tout équipement est sujet à l'approbation du Directeur de Course. Chaque compétiteur sera responsable de la conformité de ses équipements avec le présent règlement.

8. AUTRES EQUIPEMENTS

8.1 Les muselières ou les colliers qui peuvent être utilisés comme étrangleur sont interdits.

8.2 Le fouet est interdit.

8.3 Un dossard numéroté sera fourni par l'organisation. Le conducteur doit porter sur lui de manière visible son dossard pendant toute la durée de la course sauf autorisation différente donnée par le Directeur de Course.

9. TEMPS DE DISQUALIFICATION (Optionnel)

IFSS – Race Rules Rev. April 28, 2009

Eventuellement un temps de disqualification sera mentionné sur le formulaire d'inscription, indiquant pour quelles catégories il s'appliquera.

II. DEPART - ARRIVEE

10. TIRAGE AU SORT

10.1 Pour les courses avec départ individuel ou deux par deux, l'ordre de départ de la première manche sera déterminé par un tirage au sort public qui aura lieu avant la course en un lieu et à une heure prévue par l'organisation de la course. Sauf précisions données dans les règlements et autres documents applicables, l'organisateur est libre de choisir de quelle manière le tirage au sort sera effectué et si les concurrents pourront y assister ou être représentés.

10.2 Dans le cas où l'organisateur décide que les concurrents ou leurs capitaines d'équipe doivent participer au tirage au sort, le concurrent, son capitaine d'équipe ou son représentant pourra tirer au sort son ordre de départ. En leur absence son ordre de départ sera tiré au sort par le Directeur de Course ou son représentant. Si les concurrents ou les capitaines d'équipe sont d'accord, le tirage au sort pourra être effectué électroniquement avec, par catégorie, un capitaine d'équipe ou un concurrent appuyant sur le bouton.

10.3 L'ordre défini par le tirage ne peut être changé, ni par addition, ni par substitution. Les inscriptions tardives, si elles sont acceptées par l'organisation, seront ajoutées dans l'ordre de réception.

11. DEPARTS INDIVIDUELS

11.1 Les positions de départ du premier jour seront déterminées par le tirage au sort, le numéro 1 partant en premier, le numéro 2 partant en second, etc..

11.2 Les positions de départ du deuxième jour seront déterminées par les temps du premier jour, le plus rapide partant en premier, le deuxième plus rapide partant en deuxième, etc.

11.3 Dans les courses de plus de deux manches,

11.3.1 Les temps de la manche précédente détermineront l'ordre de départ, le plus rapide partant en premier, le deuxième plus rapide partant en deuxième, etc.

11.3.2 Pour les courses de distance (y compris les courses de distance à étape), l'organisateur peut décider d'inverser l'ordre des départs par rapport aux résultats de la manche précédente.

12. DEPARTS DEUX PAR DEUX

12.1 L'ordre de départ du premier jour est déterminé par le tirage au sort avec les numéros 1 et 2 partant ensemble en premier, les numéros 3 et 4 partant ensemble en second, etc..

12.2 Les positions de départ du deuxième jour seront déterminées par les temps du premier jour ;

12.3 Dans les courses de plus de deux manches, les temps de la manche précédente détermineront l'ordre des groupes de départ, les deux plus rapides partant en premier, etc.

13. EGALITE DE TEMPS

13.1 Si le temps total de deux attelages est identique, l'ordre de départ de ces attelages sera l'inverse de leur ordre de départ de la manche précédente.

13.2 Les attelages ayant un temps total identique auront le classement le plus élevé.

13.3 Les primes pour les places ex aequo seront combinées et partagées également entre les concurrents ex aequo.

14. DEPART EN LIGNE ET POURSUITE

14.1 L'organisateur pourra prévoir des départs en ligne ou des courses poursuite pour des classes et/ou des manches spécifiques.

14.2 Départ en ligne (« Mass Start »)

14.2.1 Tous les concurrents de la même catégorie partent en même temps sur la même ligne. Si le nombre de concurrents rend impossible de placer tous les concurrents sur la même ligne, une deuxième ou plus de lignes de départ seront ajoutées.

14.2.2 La zone de départ aura une piste de départ par attelage. La distance entre les pistes de départ sera d'environ 2 mètres. La longueur des pistes de départ sera d'environ 80 mètres et elles se termineront à une ligne marquée.

14.2.3 Il y aura au moins 10 mètres entre chaque ligne de départ, cette distance étant adaptée à la taille des attelages.

14.2.4 Les éventuels aides des attelages quitteront la zone de départ au moins 30 secondes avant le départ, à l'exception de ceux de la dernière ligne. Au moment du départ ces derniers resteront immobile faisant face aux concurrents.

14.2.5 Le signal de départ est donné par un starter avec deux drapeaux et un panneau avec un grand 1 (Un). La taille et la couleur du panneau devra être de telle sorte que le chiffre 1 est bien visible par tous les concurrents.

14.2.6 Le starter se tiendra en avant de la zone de départ de manière à être visible par tous les concurrents.

14.2.7 L'ordre de départ est donné de la manière suivante :

14.2.7.1 Une minute avant le départ le panneau « 1 » est montré.

14.2.7.2 Trente (30) secondes avant le départ, le starter lève les bras au dessus de sa tête avec les drapeaux.

14.2.7.3 Quinze (15) secondes avant le départ, le starter place les drapeaux à l'horizontal.

14.2.7.4 En abaissant rapidement les bras, le starter donne le signal de départ.

14.2.8 Si un attelage part trop tôt, il recevra une pénalité de 30 secondes.

14.2.9 Un juge de course est responsable de vérifier le non respect des règles. Il y aura au moins deux officiels pour vérifier les lignes de départ et au moins deux autres à la fin de la zone de départ.

14.3 Poursuite.

14.3.1 La procédure de départ de la première manche d'une course poursuite se déroule comme celle d'une course individuelle.

14.3.2 Dans la seconde manche d'une course poursuite, le gagnant de la première manche part en premier, le deuxième part en deuxième, etc. Les intervalles de départ sont les écart de temps à l'arrivée de la première manche arrondis à la seconde supérieure.

15. POSITION DE DEPART ET TEMPS DE COURSE

15.1

15.1.1 En « Nome style », l'avant du traîneau (« brush bow ») du traîneau déterminera le point de départ de l'attelage.

15.1.2 En Style Nordique, Canicross et VTT, l'attelage complet, le concurrent tenant son/ses chiens par le collier ou le harnais se tiendra avant la ligne de départ jusqu'au signal de départ.

15.1.3 En « scooter » ou en attelage hors neige, l'avant du scooter ou du kart déterminera le point de départ de l'attelage.

15.2 Le temps de course pour tous les attelages commencera à l'heure de départ prévu.

15.3 Un attelage qui n'est pas à sa position de départ à son heure de départ ou dans la première moitié de l'intervalle de temps entre son heure de départ prévue et le départ suivant sera déclaré en retard et recevra une pénalité de temps de trois (3) fois l'intervalle de temps prévu pour sa catégorie (pas applicable en Style Nordique, voir §63)

15.3.1 Un attelage en retard ne sera pas admis à prendre le départ avant le départ du dernier attelage inscrit dans sa catégorie et ceci après le délai prévu entre deux départs.

15.3.2 S'il y a plus d'un attelage en retard, ceux-ci partiront dans l'ordre initialement prévu à intervalles initialement prévus entre deux attelages.

15.3.3 Si un attelage est en retard pour son deuxième départ prévu pour une manche, il sera disqualifié.

16 Un attelage n'ayant pas dégagé la zone de départ (longueur minimum 30 m) avant le départ de l'attelage suivant pourra être disqualifié.

17. Sauf contre indication du Directeur de Course, l'aide dans la zone de départ est autorisée.

18 ARRIVEE.

18.1 Un attelage aura terminé la manche quand le premier chien de l'attelage aura franchi la ligne d'arrivée. D'autres méthodes de chronométrage sont autorisées mais uniquement si les concurrents en ont été officiellement informé avant le premier départ de la course.

18.2 Si un attelage passe la ligne d'arrivée sans son conducteur, l'attelage aura terminé quand le conducteur aura franchi la ligne d'arrivée.

18.3 Quand une zone de départ deux par deux est utilisée pour l'arrivée, les attelages peuvent arriver sur n'importe laquelle des deux pistes de départ.

III. SUR LA PISTE

19. SUIVRE LA PISTE.

19.1 Chaque attelage et son conducteur doivent couvrir l'intégralité du parcours tel qu'il a été établi par les organisateurs.

19.2 Si un attelage quitte la piste, le conducteur devra ramener l'attelage au point où il l'a quittée.

20. CONDUIRE UN ATTELAGE

20.1 Tout conducteur acceptant de monter sur un véhicule autre que son traîneau sera disqualifié, sauf en cas d'attelage ou de chien en liberté.

20.2 Un conducteur ne doit pas gêner un autre attelage.

20.3 Transporter un passager à n'importe quel moment pendant la course est interdit sauf:

20.3.1 Cas prévu par le règlement de course.

20.3.2 Pour transporter un autre conducteur dans un cas d'urgence.

21. ASSISTANCE SUR LA PISTE

21.1 Tous les attelages peuvent recevoir la même assistance de la part des commissaires se trouvant à des points précis le long de la piste, dans les conditions autorisées par le Directeur de Course.

21.2 Les concurrents courant dans la même manche peuvent s'entraider de toute manière autorisée par le Directeur de course.

21.3 L'aide d'un assistant ou d'un spectateur doit se limiter au maintien du traîneau sauf dans le cas d'un attelage en liberté ou incontrôlable au point de présenter un danger pour eux-mêmes, les autres attelages ou les personnes.

21.4 Personne ne peut aider un attelage en courant à proximité de celui-ci.

22. ATTELAGE OU CHIEN EN LIBERTE.

22.1 Tous les conducteurs doivent considérer qu'un attelage ou un chien en liberté est en danger.

22.2 Un attelage ou un chien en liberté ne doit pas retarder ou gêner un autre attelage.

22.3 Le conducteur d'un attelage en liberté doit rattraper l'attelage en liberté par les moyens disponibles les plus rapides pour assurer la sécurité de l'attelage.

22.3.1 Dans l'éventualité où le conducteur ne peut pas retrouver son attelage rapidement et en toute sécurité, le conducteur doit accepter de l'aide, y compris par un autre moyen de transport, pour retrouver son attelage. Le refus d'accepter de l'aide peut entraîner la disqualification du conducteur de l'attelage en liberté. Le Directeur de Course déterminera si un conducteur doit être disqualifié.

22.3.2 Toute personne est encouragée à arrêter et à maintenir un attelage en liberté.

22.3.3 Tout compétiteur ayant reçu ou fourni de l'aide pendant la compétition en informera le Directeur de Course immédiatement après avoir franchi la ligne d'arrivée. Le Directeur de Course décidera si l'attelage doit être pénalisé.

22.4 Un attelage en liberté peut reprendre le parcours sans pénalité, à condition que l'attelage ait parcouru la totalité de la piste et que le conducteur n'ait reçu qu'une assistance extérieure autorisée.

23. PRIORITE.

23.1 Dans le cas d'un départ simultané de deux attelages ou lorsque deux pistes se rejoignent, l'attelage dont le chien de tête est le plus en avant a la priorité.

23.2 Lorsque des attelages se croisent en sens inverse sur une même piste,

23.2.1 L'attelage descendant a la priorité.

23.2.2 Sur une piste plate, le Directeur de course déterminera et annoncera avant le début de la course, si c'est l'attelage rentrant ou l'attelage partant qui a priorité.

23.3 Dans la zone d'arrivée où il n'y a plus de priorité (les derniers 800 m ou 150 m suivant la catégorie) aucun attelage n'aura la priorité sur un attelage finissant.

24. DEPASSEMENT.

24.1 Quand un attelage a l'intention d'en dépasser un autre, le conducteur de l'attelage qui va dépasser peut demander le passage quand son chien de tête est à moins de 15 m du traîneau à dépasser.

24.2 L'attelage qui va être dépassé doit laisser le passage à l'attelage dépassant en se mettant sur un côté de la piste et en ralentissant. Si l'attelage dépassant le demande, l'attelage qui va être

dépassé s'arrêtera et maintiendra son attelage à l'arrêt. L'arrêt n'est pas obligatoire dans les catégories de Style Nordique (voir Chapitre Trois, §69)

24.3 Si un attelage qui dépasse s'emmêle à la suite du dépassement, son conducteur peut exiger que le conducteur dépassé s'arrête pendant une (1) minute maximum dans les catégories illimitées ou limitées comprenant 8 chiens ou plus, et une demie (0.5) minute dans les autres catégories.

24.4 Lorsqu'un attelage a été dépassé, celui-ci ne pourra pas re-dépasser, aussi longtemps que l'attelage devant fera un effort pour maintenir son attelage en progression, avant:

24.4.1 Dans les catégories de plus de huit (8) chiens, au moins quatre (4) minutes ou 1600 mètres.

24.4.2 Dans les catégories de huit (8) chiens ou moins, au moins deux (2) minutes ou 800 m.

24.4.3 Un intervalle moindre si les deux conducteurs sont d'accord.

24.5 Lorsqu'un dépassement a été effectué, l'attelage dépassé, le conducteur de l'attelage dépassé n'est pas obligé de retenir son attelage si l'autre conducteur :

24.5.1 Répare son matériel ou,

24.5.2 Détache ou transfère un ou des chiens d'une position dans une autre dans l'attelage ou

24.5.3 Quitte la piste, avant les distances ou les intervalles de temps prévus au §24.4.

24.6 Un concurrent rattrapant deux attelages ou plus arrêtés ensemble peut les dépasser après s'être assuré que le dépassement n'est pas dangereux pour les attelages à dépasser. Les concurrents arrêtés feront le nécessaire pour libérer la piste pour l'attelage en mouvement.

24.7 Les attelages se suivant doivent maintenir un intervalle d'au moins 15 mètres, sauf dans le cas de dépassement ou dans la zone d'arrivée.

24.8 Lorsqu'un attelage est dépassé dans la zone d'arrivée cet attelage n'a pas à s'arrêter et libérer la piste.

24.9 Aucun conducteur ne devra gêner un attelage concurrent.

IV. COMPORTEMENT

25 RESPONSABILITE ET ESPRIT SPORTIF

25.1 Tout conducteur est responsable du comportement de ses chiens, de son assistant et de lui-même sur le lieu de la course ou sur la piste.

25.2 Le bon sens et l'esprit sportif prévaudront. Si le Directeur de Course juge que le comportement à un moment donné d'un conducteur, d'un assistant ou d'un attelage porte préjudice au sport ou à la course, cet attelage sera disqualifié.

26 MAUVAIS TRAITEMENTS

26.1 Les mauvais traitements aux chiens avec ou sans instrument sont interdits. Si un conducteur, de l'avis du Directeur de Course, inflige un mauvais traitement à un chien, ce conducteur sera disqualifié.

V. ACTIONS DISCIPLINAIRES

27 RAPPORTS DES OFFICIELS DE COURSE

27.1 Les Officiels de Course doivent signaler verbalement au Directeur de Course les violations du règlement soit personnellement soit par radio immédiatement soit directement après la fin de la manche. Tout rapport verbal sera suivi d'un rapport écrit donné au Directeur de Course en principe dans l'heure qui suit la fin de la manche concernée.

27.2 Le Directeur de Course agira, selon son désir, sur toute violation déclarée et constatée par les Officiels de Course. Il informera le ou les Officiels concernés de sa décision et de l'action future possible.

28 RAPPORTS DES CONCURRENTS

28.1 Les conducteurs, désirant signaler une violation présumée du règlement par un autre concurrent, devront informer le Directeur de Course immédiatement après la fin de la manche de la catégorie dans laquelle l'incident est arrivé. La notification pourra être verbale.

28.2 Le rapport verbal doit être suivi d'un rapport écrit, donné au Directeur de Course dans l'heure qui suit la fin de la manche de la catégorie dans laquelle la violation présumée a été effectuée.

29 RECLAMATIONS ET AUDITIONS

29.1 Tout conducteur impliqué dans le rapport d'une violation présumée du règlement sera informé de la réclamation par le Directeur de Course et aura accès aux copies des réclamations écrites dès qu'elles seront disponibles et, dans tous les cas, avant qu'une audition soit faite.

29.2 Cette audition sera dirigée par la Race Marshal.

30. ACTIONS DISCIPLINAIRES

30.1 Pour toute violation du règlement de course IFSS, le Directeur de Course émettra soit une réprimande verbale, soit un avertissement soit disqualifiera le conducteur et l'attelage de la course.

30.2 Aucune autre action disciplinaire ne pourra être imposée, à moins qu'elle n'ait été spécifiquement définie dans le Règlement de Course ("Race Rules") ou dans les Procédures de Course (« Race Procedures »).

30.3 Les décisions seront annoncées aussi rapidement que possible, mais au plus tard quatre heures avant le départ de la manche suivante.

30.4 Toute action disciplinaire suivant la manche finale de la course sera effectuée avant la cérémonie de remise des prix.

30.5 En cas de test anti dopage, le planning ci-dessus ne s'applique pas pour permettre les recherches et les auditions du laboratoire. Aucune disqualification ou autre action ne sera prise contre le concurrent pour des infractions présumées sur les produits dopants en attendant les résultats des tests.

31. La décision du Directeur de Course est sans recours sauf en cas d'appel rapide au Jury d'Appel IFSS pour les cas concernant la participation à la suite de la manifestation.

32. JURY D'APPEL AUX CHAMPIONNATS DU MONDE.

32.1 Toute décision du Directeur de Course mettant en cause la participation d'un participant à la manifestation peut faire l'objet d'un appel au Jury d'Appel de l'IFSS. Cet appel doit être fait aussi tôt que possible après le rendu de la décision. L'Appel doit être fait par écrit en Anglais et doit rappeler l'infraction présumée, la sanction imposée et ce que le contestataire considère comme incorrect et injuste.

32.2 Aux Championnats du Monde, le Jury d'Appel sera constitué de trois ou cinq membres suivant le nombre d'Officiel IFSS désignés pour en faire partie (soit un ou deux officiels désignés par le Président de l'IFSS). Les autres membres du Jury seront des capitaines d'équipes nationales élus par les autres Capitaines d'équipes.

32.2.1 Si deux officiels IFSS sont nommés, trois Capitaines d'équipes seront élus.

32.2.2 Si seulement un officiel est élu, seulement deux Capitaines d'équipe seront élus.

32.2.3 Les deux capitaines d'équipes ayant obtenus le plus de voix après ceux ayant été élus seront des remplaçants dans le cas où un deux Capitaines membres du jury devront refuser leur nomination pour des raisons de conflit d'intérêt dans un appel particulier.

32.2.4 Les Capitaines d'équipes seront élus par un vote à bulletin secret de tous les Capitaines d'équipe. Tous les Capitaines d'équipe sont, en principe, éligibles, et aucune nomination ne sera prononcée avant le vote. Tous les Capitaines d'équipes recevront un bulletin de vote avec la place pour indiquer deux ou trois noms. Les Capitaines peuvent voter pour eux-mêmes mais ne peuvent indiquer qu'un nom pour chaque position. Les Capitaines avec le plus de voix assureront leurs fonctions suivis par les remplaçants.

32.2.5 Le Président désignera l'Officiel IFSS qui présidera le Jury d'Appel.

33. JURY D'APPEL A DES MANIFESTATIONS AUTRES QUE DES CHAMPIONNATS DU MONDE.

33.1 Dans les manifestations autres que les Championnats du Monde, il est laissé au choix de l'organisateur de mettre en place un Jury d'Appel semblable ou pas. En dernier recours, il peut être fait appel de la décision auprès de l'instance ad hoc de l'organisation membre.

34

34.1 Le jury conduira une enquête nouvelle et indépendante sur les allégations, avec le remplaçant du Directeur de Course comme président.

34.2 Le jury rendra une décision suivant une délibération à huis clos. Ils peuvent confirmer, annuler ou modifier la décision du Directeur de Course de quelque manière que ce soit pour obtenir un résultat juste.

34.3 Le jury annoncera sa décision aussi tôt que possible de manière à ne pas interférer avec les manches suivantes de la catégorie concernée.

CHAPITRE DEUX

Règles particulières pour les catégories sprint et distance « Nome Style »

I. ADMISSIBILITE

35. ELIGIBILITE

35.1 Taille des attelages dans les catégories sprint

35.1.1 Un attelage de la catégorie ILLIMITEE (SpU) comprend au moins sept (7) chiens pour la première manche, et au moins cinq (5) chiens dans les manches suivantes.

35.1.2 Un attelage de la catégorie dix (10) chiens (Sp10) comprend au plus dix (10) chiens et au moins sept (7) chiens dans la première manche et cinq (5) dans les manches suivantes.

35.1.3 Un attelage de la catégorie huit (8) chiens (Sp8) comprend au plus huit (8) chiens et au moins cinq (5) chiens.

35.1.4 Un attelage de la catégorie six (6) chiens (Sp6) comprend au plus six (6) chiens et au moins quatre (4) chiens.

35.1.5 Un attelage de la catégorie quatre (4) chiens (Sp4 et Sp4J) comprend au plus quatre (4) chiens et au moins trois (3) chiens.

35.1.6 Après la première manche et chaque manche suivante, un conducteur peut réduire volontairement la taille de son attelage dans les limites du minimum de sa catégorie.

35.1.7 Le Directeur de Course peut réduire la taille d'un attelage qu'il considère trop importante pour le conducteur concerné.

35.2 Taille des attelages dans les catégories distance

35.2.1 Un attelage de la catégorie Moyenne Distance six (6) chiens (MD6) comprend au plus six (6) chiens et au moins quatre (4) chiens.

35.2.2 Un attelage de la catégorie Moyenne Distance douze (12) chiens (MD12) comprend au plus douze (12) chiens et au moins huit (8) chiens à la première manche et sept (7) chiens dans les manches suivantes.

35.2.3 Un attelage de la catégorie Longue Distance Illimitée (LDU) comprend au moins huit (8) chiens à la première manche et au moins sept (7) chiens dans les manches suivantes.

35.3 Règles additionnelles et optionnelles

35.3.1 L'organisateur peut décider que chaque conducteur aura un pool de chiens dans lequel il pourra choisir avant chaque étape les chiens attelés dans les limites maximum et minimum prévu pour sa catégorie. L'organisation définira le maximum de chiens autorisés dans le pool pour chaque catégorie concernée.

35.3.2 Chaque conducteur déclarera tous les chiens inclus dans son pool. Il ne pourra changer ou ajouter de chiens à son pool lorsque celui-ci aura été déclaré et les chiens marqués.

35.3.3 Un organisateur peut imposer des règles additionnelles pour satisfaire à des conditions locales uniques.

36 EQUIPEMENT.

36.1 Harnais et lignes

36.1.1 Tous les chiens doivent être attelés en simple ou double file.

36.1.2 Tous les harnais doivent être bien ajustés et rembourrés au moins autour du cou et sur la poitrine. Ils devront être faits de sangle flexible.

36.1.3 Tous les chiens doivent être attachés au trait central par une ligne de cou ("neck line") et un trait individuel. Les chiens de tête peuvent courir sans "neck line".

36.1.4 Une ligne de sécurité peut être transportée dans le traîneau mais elle ne peut être utilisée que pour attacher et tenir le traîneau.

36.2 Traîneaux

36.2.1 Le traîneau doit pouvoir porter correctement le conducteur et, en cas d'urgence, un passager et doit avoir un panier avec un fond dur pour pouvoir porter un chien en toute sécurité.

36.2.2 Le traîneau doit être équipé d'un frein approprié, d'un tapis de freinage en caoutchouc attaché au traîneau par un système rigide permettant de le relever, d'un arceau de sécurité ("brush bow"), d'une ancre à neige et d'un sac à chien ventilé de manière approprié.

36.2.3 Le traîneau peut être remplacé entre les manches (ou étapes) et à des points de contrôle prévus (courses de distance).

36.3 Casques et autres équipements de sécurité

36.3.1 Pour les juniors, à l'exception des catégories de Style Nordique et de Canicross, le port du casque est obligatoire. Pour toutes les classes, à l'exception des mêmes, le port du casque est fortement recommandé.

36.3.2 Des règles particulières peuvent imposer des équipements de sécurité.

36.4 Autres équipements

Au choix de l'organisateur, d'autres équipements peuvent être imposés. L'invitation listera ces équipements.

II. REGLEMENT DE PISTE

37. CONDUITE D'UN ATTELAGE

37.1 Le conducteur peut monter sur les patins du traîneau, pédaler ou courir selon son gré.

37.2 Tout chien prenant le départ d'une manche devra la terminer soit attelé, soit transporté sur le traîneau.

37.3 Sur la piste, un chien retiré de l'attelage devra être transporté dans le sac à chien jusqu'à l'arrivée à moins que des points de dépose aient été prévus le long de la piste et annoncés.

37.3.1 Un chien déposé sera attaché par une chaîne ou un câble pour le maintenir en place jusqu'à ce qu'il soit recueilli par une personne autorisée.

37.3.2 Les chiens déposés seront disqualifiés pour le reste de la course sauf si le conducteur dépose des chiens du pool en suivant les règles de la course. Dans ce cas le conducteur peut, à son choix, utiliser des chiens déposés, à condition que le chien soit en bonne santé. Les chiens malades ou blessés doivent être signalés à un vétérinaire de course.

CHAPITRE TROIS

STYLE NORDIQUE

Règles particulières pour les catégories Pulka, Skijoring et relais nordique

I. ADMISSIBILITE

38. Au choix de l'organisateur, des compétitions peuvent être organisées dans les disciplines suivantes :

38.1 Skijoring 1 chien et 2 chiens

38.2 Pulka 1 chien et 1-4 chiens

38.3 Combiné avec des étapes pulka et skijoring (NMC, NWC)

38.4 Relais avec toutes les boucles en pulka, en skijoring ou mélangées.

39. Les catégories (à l'exception du relais) seront divisées entre hommes et femmes s'il y a au moins cinq participants dans chaque catégorie. S'il y a moins de 5 participants par catégorie dans les catégories séparées, hommes et femmes pourront être regroupés en une catégorie.

40. Dans les catégories à plus d'un chien, le conducteur peut réduire son attelage s'il le souhaite. Si l'attelage est réduit, il ne peut pas rajouter de chien dans les étapes suivantes (sauf autorisation du Directeur de Course ou prévu dans les règles additionnelles). Un participant ne peut réduire son attelage qu'entre les étapes.

41. Le Directeur de Course peut réduire la taille d'un attelage s'il le considère trop important pour le coureur.

II. SKIJORING

42. Un attelage de skijoring consiste en un compétiteur en skis relié par l'intermédiaire d'une ligne de trait à un ou deux chiens harnachés.

43. CATEGORIES

Au choix de l'organisateur, les compétitions peuvent être organisées dans les catégories suivantes :

43.1 Skijoring Hommes 1 chien pour les compétiteurs de 19 ans et plus. (NMS1)

- 43.2 Skijoring Dames 1 chien pour les compétitrices de 19 ans et plus. (NWS1)
43.3 Skijoring Juniors Hommes 1 chien pour les compétiteurs de 17 à 20 ans inclus (Un compétiteur de 19 ou 20 ans peut choisir de courir dans la catégorie sénior). (NMSJ)
43.4 Skijoring Juniors Dames 1 chien pour les compétitrices de 17 à 20 ans inclus (Une compétitrice de 19 ou 20 ans peut choisir de courir dans la catégorie sénior). (NWSJ)
43.5 Skijoring Hommes 2 chiens pour les compétiteurs de 19 ans et plus. (NMS2)
43.6 Skijoring Dames 2 chiens pour les compétitrices de 19 ans et plus. (NWS2)
43.7 Des catégories pour les jeunes compétiteurs en dessous des âges prévus aux § 43.3 et 43.4 peuvent aussi être organisées avec un seul chien.

44. EQUIPEMENT

- 44.1 Tous les chiens seront attelé en simple file ou en pair et seront constamment reliés au conducteur par une ligne avec un amortisseur.
44.2 La ligne sera attachée au conducteur par une ceinture (d'au moins 7 cm au niveau de la colonne vertébrale). La ceinture aura un crochet ouvert pour permettre la libération rapide de la ligne, ou un mousqueton panique.
44.3 Il est interdit d'avoir une partie métallique à la fin de ligne coté conducteur.
44.4 La longueur de la ligne tendue doit être au minimum de 2.5 m et au maximum de 3.5 m.
44.5 Une ligne de cou entre les chiens est autorisée dans les catégories deux chiens.
44.6 Seuls les skis de fond sans carres métalliques et sans spatules pointues dangereuses pour les chiens sont autorisés.
44.7 Les équipements doivent être disponibles pour inspection par les officiels de course avant et après la course.
44.8 Tous les participants doivent s'assurer que leurs équipements satisfont à ces règles.

45. REGLES DE DEPART, SUR LA PISTE ET D'ARRIVEE.

(Voir les règles communes pour les courses nordiques : § VI, Règles communes de départ, § VII Règles communes sur la piste, § VIII Règle communes d'arrivée).

III. PULKA

46. Un attelage de pulka consiste en un compétiteur en skis relié à une pulka tirée par un ou plusieurs chiens harnachés.

47. CATEGORIES

Au choix de l'organisateur, les compétitions peuvent organisées dans les catégories suivantes :

- 47.1 Pulka Hommes 1 chien pour les compétiteurs de 19 ans et plus. (NMP1)
47.2 Pulka Dames 1 chien pour les compétitrices de 19 ans et plus. (NWP1)
47.3 Pulka Juniors Hommes 1 chien pour les compétiteurs de 17 à 20 ans inclus (Un compétiteur de 19 ou 20 ans peut choisir de courir dans la catégorie sénior). (NMPJ)
47.4 Pulka Juniors Dames 1 chien pour les compétitrices de 17 à 20 ans inclus (Une compétitrice de 19 ou 20 ans peut choisir de courir dans la catégorie sénior). (NWPJ)
47.5 Pulka Hommes 1-4 chiens pour les compétiteurs de 19 ans et plus. (NMP4)
47.6 Pulka Dames 1-4 chiens pour les compétitrices de 19 ans et plus. (NWP4)

48. EQUIPEMENT

- 48.1 Les chiens doivent être attelés en simple file.
48.2 La pulka doit être :
48.2.1 reliée au(x) harnais par deux brancards solides, de manière qu'il soit impossible à la pulka de passer sur un chien attelé;
48.2.2 construite de manière à ce que l'avant des patins se trouve entre les brancards;
48.2.3 équipée de manière à pouvoir attacher la charge solidement;
48.2.4 équipée d'un frein s'il y a deux chiens ou plus attelé.
48.2.5 équipée d'une ligne de sécurité avec amortisseur.
48.3 Charge totale de la pulka :
48.3.1 Pour un attelage de un (1) chien, la charge totale à porter sera: le poids du chien (arrondi au kilo supérieur) X 0,7. Le poids de la pulka est arrondi au demi-kilo supérieur.
48.3.2 Pour un attelage de deux (2) chiens, la charge totale à porter sera: le poids total des chiens (arrondi au kilo supérieur) X 0,7. Le poids de la pulka est arrondi au demi-kilo supérieur.

48.3.3 Pour un attelage de trois (3) chiens, la charge totale à porter sera: le poids total des chiens (arrondi au kilo supérieur) X 0,6. Le poids de la pulka est arrondi au demi-kilo supérieur.

48.3.4 Pour un attelage de quatre (4) chiens, la charge totale à porter sera: le poids total des chiens (arrondi au kilo supérieur) X 0,5. Le poids de la pulka est arrondi au demi-kilo supérieur.

48.4 La charge comprend: La pulka, les brancards, le ou les harnais, les traits et le lest.

48.5 Le concurrent doit fournir lui-même son lest.

48.6 La ligne sera attachée au conducteur par une ceinture (d'au moins 7 cm au niveau de la colonne vertébrale). La ceinture aura un crochet ouvert pour permettre la libération rapide de la ligne, ou un mousqueton panique.

48.7 Seuls les skis de fond sans carres métalliques et sans spatules pointues dangereuses pour les chiens sont autorisés.

48.8 Les équipements doivent être disponibles pour inspection par les officiels de course avant et après la course.

48.9 Tous les participants doivent s'assurer que leurs équipements satisfont à ces règles.

49. REGLES DE DEPART, SUR LA PISTE ET D'ARRIVEE.

(Voir les règles communes pour les courses nordiques : § VI, Règles communes de départ, § VII Règles communes sur la piste, § VIII Règle communes d'arrivée).

IV COMBINE

50. Le combiné est une course de style nordique consistant en une manche avec une pulka et une manche en skijoring courues par le même attelage.

51. CATEGORIES

51.1 Combiné Hommes 1 chien pour les compétiteurs de 19 ans et plus. (NMC)

51.2 Combiné Dames 1 chien pour les compétitrices de 19 ans et plus. (NWC)

51.3 Combiné Juniors Hommes 1 chien pour les compétiteurs de 17 à 20 ans inclus (Un compétiteur de 19 ou 20 ans peut choisir de courir dans la catégorie sénior). (NMCJ)

51.4 Combiné Juniors Dames 1 chien pour les compétitrices de 17 à 20 ans inclus (Une compétitrice de 19 ou 20 ans peut choisir de courir dans la catégorie sénior). (NWCJ)

52. EQUIPEMENT

(Voir §44 et 48)

53. REGLES DE DEPART, SUR LA PISTE ET D'ARRIVEE.

Au choix de l'organisateur le Combiné peut être organisé de deux manières différentes :

53.1 Départ en ligne et « pit-stop » (changement sans arrêt du chronomètre)

53.1.1 Le départ est réglé par les règles de départ en ligne (§64). Après la première manche, le compétiteur va directement au « pit-stop » dans la zone de changement (voir §54) et change pour le skijoring.

53.1.2 Le temps total de course est le temps depuis le départ en ligne jusqu'à ce que les participants traversent la ligne d'arrivée après la deuxième manche.

53.2 Poursuite.

53.2.1 Après la première manche, les concurrents ont un temps de repos. Ce temps de repos est déterminé par l'organisateur. Les règles de poursuite §65 détermine l'ordre de départ de la seconde manche.

53.3 Règle sur la piste (Voir § VII)

53.4 Règle d'arrivée (Voir § VIII)

54. ZONE DE CHANGEMENT DU COMBINE (voir exemple joint en annexe)

54.1 La zone de changement devra être une zone bien identifiée, longueur environ 30 à 50 m, largeur environ 15 m. Elle débute à la ligne d'arrivée et se termine à une ligne marquée en travers de la piste.

54.2 Le chien doit être tenu par le brancard ou le harnais dans la zone de changement.

54.3 Le concurrent devra changer les équipements pour passer de pulka à skijoring (ou l'inverse) dans la zone de changement qui lui aura été attribué et devra laisser les équipements dans cette zone.

54.4 Les concurrents ne pourront pas recevoir d'aide dans la zone de changement.

V. RELAIS NORDIQUE

55. La course de relais est une course d'une journée, qui implique des équipes de relais composées d'au moins trois participants.

56. Au choix de l'organisateur le relais peut inclure des étapes de :

56.1 Pulka seulement

56.2 Skijoring seulement

56.3 Un mélange de skijoring et de pulka. Dans ce cas l'organisateur précisera à l'avance quelles manches du relais seront courues dans chaque discipline.

57. Chaque participant parcourt la piste une fois. Après la ligne d'arrivée, le participant est remplacé par le participant suivant de son équipe.

58. L'équipe de relais qui atteint la ligne d'arrivée la première à la fin de toutes les manches est l'équipe vainqueur de la compétition de relais.

59. EQUIPE DE RELAIS

59.1 Les participants d'une équipe de relais représentent, en principe, la même organisation ou le même pays.

Au choix de l'organisation, des équipes composées de représentants de différentes organisations ou pays peuvent être autorisées mais elles ne pourront pas recevoir de titre et de dotation aux Championnats du Monde IFSS.

Note : Les organisations nationales peuvent, durant leurs propres épreuves, décider de récompenser les équipes composées de représentants de plusieurs organisations.

59.2 Seuls les attelages à un chien sont autorisés en course de relais.

59.3 Les équipes de relais peuvent être mixtes, hommes/femmes/juniors.

59.4 Des compétitions de relais séparées peuvent être organisées pour les hommes, les dames et les juniors.

60. INSCRIPTIONS

60.1 Le nom des participants de chaque équipe de relais et leur ordre de départ seront donnés au secrétariat de course au moins 60 minutes avant le départ ou suivant le planning prévu par le Directeur de Course.

61. ZONES DE DEPART, DE CHANGEMENT, D'ARRIVEE ET SUR LA PISTE DE RELAIS

61.1 Les zones de départ, de changement et d'arrivée ne sont pas nécessairement les mêmes.

61.2 La zone de départ est conforme aux règles d'une zone de départ en ligne (§64)

61.3 La piste est conforme aux règles d'une piste de style nordique (§ VII).

61.4 Zone de changement.

61.4.1 La zone de changement sera une zone délimitée de 20-50 mètres de long sur 15 mètres environ de large. On préférera que la zone de changement fasse un angle avec la piste entrante (voir exemples en annexe).

61.4.2 La zone de changement commence à la ligne d'arrivée et se termine à une ligne matérialisée en travers de la piste.

61.5 Procédure de changement.

61.5.1 Un officiel donnera un signal (par exemple le speaker annonçant le numéro de dossard) à chaque capitaine d'équipe, lorsqu'un attelage est à environ 1 km de la zone de changement.

61.5.2 Le signal doit être clair pour les capitaines d'équipe, qui seront présents dans un secteur particulier de la zone de changement.

61.5.3 Le participant entrant laissera son chien entre la ligne d'arrivée et la zone de changement,

61.5.4 L'assistant de l'équipe prendra soin du chien.

61.5.5 Le participant continuera dans la zone de changement et touchera de la main le participant suivant de son équipe.

61.5.6 Le changement se fera dans la zone de changement et sera contrôlé par un officiel.

61.5.7 Aucune aide n'est autorisée dans la zone de changement sauf celle déjà prévue dans le §61.5.4 ci-dessus.

61.6 L'arrivée est conforme aux règles communes d'arrivée (§ VIII).

62. CHRONOMETRAGE DU RELAIS

62.1 Le chronométrage débute à l'ordre de départ "Go" et se termine lorsque le dernier participant de l'équipe atteint la ligne d'arrivée.

62.2 Les temps sont aussi pris au passage de chaque concurrent sur la ligne d'arrivée. En conséquence il est recommandé d'équiper les équipes de relais avec des dossards indiquant le numéro de l'équipe ainsi que l'ordre de départ de chaque membre de l'équipe (1¹, 1², etc.).

VI. REGLES COMMUNES POUR LE DEPART

63. REGLES DE DEPART INDIVIDUEL

63.1 La zone de départ individuel est un bout de piste depuis la ligne de départ de 30 mètres de long minimum et 4 mètres de large.

63.2 Le compétiteur et son/ses chiens devront être en position avant la ligne de départ jusqu'à ce que le signal de départ lui soit donné.

63.3 Les intervalles de départ seront de 30 secondes ou 1 minute.

63.4 Si un équipage part avant le signal de départ, il sera rappelé pour faire un nouveau départ correct. Ce nouveau départ sera autorisé aussi tôt que possible en dehors des 10 secondes précédant ou suivant le départ d'un autre équipage.

63.5 Si un équipage est en retard pour son départ, il sera autorisé à partir dès qu'il est prêt en dehors des 10 secondes précédant ou suivant le départ d'un autre équipage.

63.6 Dans les deux cas ci-dessus le temps sera compté comme si l'équipage était parti à temps, mais le starter notera le temps réel de départ.

64. DEPART EN LIGNE

64.1 Voir les règles générales §14.2 pour les départs groupés et les règles supplémentaires suivantes :

64.2 Le long des pistes de départ les compétiteurs tiendront leurs chiens par le collier ou le harnais et garderont les skis et les bâtons parallèles.

64.3 Si un attelage ne se tient pas comme indiqué au § 64.2, il/elle recevra un avertissement. Si, à cause de cette situation un autre compétiteur doit s'arrêter ou est ralenti, l'attelage en faute sera disqualifié.

65. POURSUITE

65.1 Dans la première manche d'une poursuite, la procédure de départ est comme indiquée au §63 ci-dessus.

65.2 Le compétiteur et son/ses chiens devront être en position avant la ligne de départ jusqu'à ce que le signal de départ lui soit donné.

65.3 Voir les règles générales §14.3 pour le départ d'une poursuite.

VII REGLES DE PISTE COMMUNES

66. Le conducteur doit suivre son attelage à ski.

67. Le conducteur n'est pas autorisé à entraîner son (ses) chien(s) en courant devant lui (eux) ;

68. Tirer le chien ou le forcer à avancer par quelque moyen que ce soit est formellement interdit. Il est permis d'aider un chien ou l'attelage en tirant ou en poussant la pulka.

L'aide à abreuver ou nourrir les chiens est autorisée. Le Directeur de Course désignera les endroits de la piste où cette aide est autorisée.

69. Pendant la procédure de dépassement, à la demande "Trail", l'attelage à dépasser devra laisser la place à l'attelage le dépassant en se mettant derrière le/les chiens d'un même côté de la piste, il ne devra pas patiner et devra garder ses skis et ses bâtons parallèles à la piste.

70. Si un chien devient inapte à courir, le conducteur n'est pas autorisé à terminer la manche.

71. La piste avec des départs individuels devrait être de 4 mètres de large et les 150 derniers mètres seront de 6 mètres de large.

La piste avec des départs en ligne devrait être de 6 mètres de large et les 150 derniers mètres seront de 8 mètres de large.

VIII REGLES COMMUNES POUR L'ARRIVEE

72. Une balise placée à 150 mètres de l'arrivée définira le début de la zone sans priorité sur laquelle le conducteur de style nordique et son/ses chiens devront rester sur le même côté de la piste et aucun attelage n'aura la priorité sur un autre attelage finissant. La procédure de dépassement indiquée au §69 ne s'applique pas.

CHAPITRE QUATRE

« DRYLAND »

Règles particulières pour les courses « Dryland » (courses sur terre)

I. ADMISSIBILITE

73.

73.1 Au choix de l'organisateur, des compétitions peuvent être organisées dans les disciplines suivantes :

73.1.1 Canicross

73.1.2 Bikejoring

73.1.3 Trotinette (« Scooter ») 1 et 2 chiens

73.1.4 Attelage 4, 6, 8 chiens

73.1.5 Relais canicross et/ou bikejoring.

73.2 Dans les catégories avec plusieurs chiens pour des courses de deux manches ou plus, les conducteurs peuvent réduire leur attelage s'ils le souhaitent dans les limites définies au § 77.1. Si l'attelage est réduit, le conducteur ne pourra pas remettre le chien dans des manches suivantes. Un participant ne peut réduire son attelage qu'entre des manches ou à des points de dépose désignés.

73.3 Le Race Marshal peut réduire la taille d'un attelage s'il considère qu'il est trop grand pour le conducteur considéré.

73.4 Tout chien ayant couru dans une course « dryland » ne pourra pas courir dans une autre catégorie le même jour sauf si la seconde catégorie est le canicross.

II. CATEGORIES, EQUIPEMENT & PISTE POUR LES COURSES "DRYLAND"

74. CANICROSS

Un attelage de canicross consiste en un compétiteur, courant seul à pied, et un chien.

74.1 Catégories

Au choix de l'organisateur, des compétitions peuvent être organisées dans les catégories suivantes :

74.1.1 Canicross Junior Hommes (DCMJ) et Canicross Junior Dames (DCWJ) pour des compétiteurs de 14 ans à 16 ans inclus (Note 1)

74.1.2 Canicross Senior Hommes (DCM) et Canicross Senior Dames (DCW) pour des compétiteurs de 17 ans et plus (Note 1)

74.1.3 Canicross Vétérain Hommes (DCMV) et Canicross vétérain Dames (DCWV) pour des compétiteurs de 40 ans et plus (Note 1). Un compétiteur ne pourra pas courir dans les catégories senior et vétérain au cours de la même manifestation.

74.1.4 Des relais pour hommes et femmes à partir de 14 ans.

74.1.5 Des catégories enfants pour des compétiteurs plus jeune que prévu au § 74.1.1 peuvent aussi être organisées.

74.2 Equipement

74.2.1 Le chien sera en permanence attaché au conducteur par une ligne avec amortisseur. La ligne sera attachée au conducteur par une ceinture (7 cm de largeur au moins au niveau de la colonne vertébrale). Il est interdit d'avoir toute forme de crochet ou anneau métallique au bout de la ligne côté conducteur. Cette ligne ne devra pas dépassée 2.5 m de long au repos.

74.2.2 Le compétiteur ne devra pas porter de chaussures qui pourraient être dangereuses pour les chiens. Les chaussures à pointes métalliques sont strictement interdites. Les chaussures de course d'orientation sont acceptées.

74.3 Règles de départ, de piste et d'arrivée

74.3.1 Le compétiteur et le chien attendent avant la ligne de départ jusqu'à ce que le signal de départ soit donné.

- 74.3.2 Le compétiteur n'incitera pas le chien à avancer en courant devant lui et ne le forcera pas à courir de quelque manière que ce soit.
- 74.3.3 Tirer le chien ou le forcer à avancer par quelque moyen que ce soit est strictement interdit.
- 74.3.4 Si un chien n'est plus apte à courir ou refuse d'avancer pour quelque raison que ce soit, le compétiteur n'est pas autorisé à finir la manche.
- 74.3.5 Pendant la procédure de dépassement, l'attelage dépassé laissera le passage à l'attelage dépassant. A l'ordre « TRAIL », le concurrent et son chien sont obligé de rester du même coté de la piste et de ralentir.
- 74.3.6 S'il y a un départ groupé, tous les compétiteurs de la même catégorie attendront avant la ligne de départ en tenant leur chien par le collier ou le harnais. S'il ne peuvent tous être sur la même ligne, plusieurs lignes seront prévues. Les compétiteurs en première série seront sur la première ligne.
- 74.3.7 Règles d'arrivée (voir Règles de Course Chapitre Un, II.18)

75. BIKEJORING UN CHIEN

Un attelage de bikejoring un chien consiste en un conducteur pédalant sur un vélo et un chien.

75.1 Catégories

Au choix de l'organisateur, des compétitions peuvent être organisées dans les catégories suivantes :

75.1.1 Bikejoring senior Hommes (DBM) et Bikejoring senior Dames (DBW) pour des compétiteurs de 16 ans et plus (Note 1).

75.1.2 Bikejoring vétérans Hommes (DBMV) et Bikejoring vétérans Dames (DBWV) pour des compétiteurs de 40 ans et plus (Note 1). Un compétiteur ne pourra pas courir dans les catégories senior et vétérans au cours de la même manifestation.

75.2 Equipement

75.2.1 Le chien sera attaché en permanence au conducteur ou au vélo par une ligne avec amortisseur n'excédant pas 2.5 m devant le vélo au repos. Si la ligne est attachée au conducteur, elle le sera à une ceinture (7 cm minimum au niveau de la colonne vertébrale). Il est interdit d'avoir un crochet ou anneau métallique au bout de la ligne coté conducteur.

75.2.2 Le vélo sera muni de freins efficaces sur chaque roue.

75.2.3 Le conducteur portera un casque homologué (Note 2). Le port de gants est fortement recommandé.

75.3 Règle de départ, de piste et d'arrivée

75.3.1 La roue avant du vélo déterminera le point de départ de l'attelage et sera avant la ligne de départ jusqu'à ce que le signal de départ lui soit donné.

75.3.2 Le compétiteur n'incitera pas le chien à avancer en courant devant lui et ne le forcera pas à courir de quelque manière que ce soit.

75.3.3 Il est strictement interdit de tirer le chien ou de le forcer à avancer par quelque moyen que ce soit.

75.3.4 Si un chien n'est plus en état de courir ou refuse d'avancer pour quelque raison que ce soit, le conducteur ne sera pas autorisé à finir la manche

75.3.5 Pendant la procédure de dépassement, l'attelage dépassé laissera le passage à l'attelage dépassant. A l'ordre « TRAIL », le concurrent et son chien sont obligé de rester du même coté de la piste et d'arrêter de pédaler.

75.3.6 Règles d'arrivée (voir Règles de Course Chapitre Un, II.18)

76. SCOOTER (Trottinette)

76.1 Catégories

Au choix de l'organisateur, des compétitions peuvent être organisées dans les catégories suivantes :

76.1.1 Scooter 1 chien (DS1) pour des compétiteurs de 16 ans et plus (Note 1).

76.1.2 Scooter 2 chiens (DS2) pour des compétiteurs de 16 ans et plus (Note 1).

76.1.3 Un attelage de scooter consiste en un conducteur progressant sur un véhicule à deux roues de type patinette tiré par un ou deux chiens.

76.1.4 Les vélos sans pédalier ou avec pédalier bloqué.

76.1.5 Les karts légers à trois roues sont autorisés dans la catégorie Scooter 2 chiens.

76.2 Equipement

76.2.1 Le chien sera attaché en permanence au scooter par une ligne avec amortisseur n'excédant pas 2.5 m devant le scooter au repos.

76.2.2 Le scooter sera muni de freins efficaces sur chaque roue.

76.2.3 Les roues feront au minimum 30 cm (12 pouces) de diamètre.

76.2.4 Le conducteur portera un casque homologué (Note 2). Le port de gants est fortement recommandé.

76.3 Règle de départ, de piste et d'arrivée

76.3.1 La roue avant du scooter déterminera le point de départ de l'attelage et sera avant la ligne de départ jusqu'à ce que le signal de départ lui soit donné.

76.3.2 Le compétiteur et le scooter resteront toujours derrière le chien.

76.3.3 Si un chien n'est plus en état de courir ou refuse d'avancer pour quelque raison que ce soit, le conducteur ne sera pas autorisé à finir la manche

76.3.4 Pendant la procédure de dépassement, l'attelage dépassé laissera le passage à l'attelage dépassant. A l'ordre « TRAIL », le concurrent et son chien sont obligé de rester du même coté de la piste et de ralentir. A l'ordre « STOP », l'attelage dépassé est obligé de s'arrêter.

76.3.5 Règles d'arrivée (voir Règles de Course Chapitre Un, II.18)

77. CATEGORIES ATTELAGES

77.1 Catégories

Au choix de l'organisateur, des compétitions peuvent être organisées dans les catégories suivantes :

77.1.1 4 chiens juniors (DR4J) : Un attelage Quatre chiens junior consiste en pas plus de quatre (4) chiens et pas moins de deux (2) chiens pour des compétiteurs de 14 à 16 ans inclus (Note 1).

77.1.2 4 chiens (DR4) : Un attelage Quatre chiens consiste en pas plus de quatre (4) chiens et pas moins de deux (2) chiens pour des compétiteurs de 17 ans et plus (Note 1).

77.1.3 6 chiens (DR6) : Un attelage Six chiens consiste en pas plus de six (6) chiens et pas moins de quatre (4) chiens pour des compétiteurs de 17 ans et plus (Note 1).

77.1.4 8 chiens (DR8) : Un attelage Huit chiens consiste en pas plus de huit (8) chiens et pas moins de six (6) chiens pour des compétiteurs de 17 ans et plus (Note 1).

77.2 Equipement

77.2.1 Tous les chiens seront attelés en simple ou double file.

77.2.2 Tous les chiens seront reliés à la ligne de trait par une ligne de cou et une ligne de queue. Les chiens de tête peuvent courir sans ligne de cou.

77.2.3 Les karts de la catégorie 4 chiens peuvent être à trois ou quatre roues. Les karts des autres catégories seront à quatre roues. Le diamètre minimum des roues sera de 12 pouces (30 cm).

Tous les karts seront équipés avec :

77.2.3.1 Un frein efficace sur les roues arrière. Des freins sur les roues avant est recommandé.

77.2.3.2 un frein blocable (frein à main)

77.2.3.3 Suffisamment de chaînes ou de câbles d'attache pour attacher des chiens à un point de dépose.

77.2.3.4 Le conducteur portera un casque homologué (Note 2). Le port de gants est fortement recommandé.

77.2.4 Les poids minimum suivant sont recommandé pour les karts :

Catégorie 4 chiens : 25 kg

Catégorie 6 chiens : 35 kg

Catégorie 8 chiens : 45 kg

Indépendamment des poids minimum ci-dessus, les karts devront être construits de manière sûre et adaptés au nombre de chiens, être stables et, dans la mesure du possible, garantir la sécurité des chiens et des conducteurs.

77.3 Règles de départ, de piste et d'arrivée

77.3.1 La(les) roue(s) avant détermineront le point de départ de l'attelage et sera avant la ligne de départ jusqu'à ce que le signal de départ lui soit donné.

77.3.2 Le conducteur peut monter sur le kart, pédaler ou courir.

77.3.3 Le compétiteur n'incitera pas le chien à avancer en courant devant lui et ne le forcera pas à courir de quelque manière que ce soit.

77.3.4 Des points de dépose seront prévus au moins tous les trois kilomètres et peuvent être combinés avec des points de contrôle. Ils seront équipés d'un « stake-out » et d'eau. Les chiens déposés ne pourront prendre le départ des manches suivantes. S'il n'y a pas de possibilité de déposer un chien et si un chien n'est plus en état de courir ou refuse d'avancer pour quelque raison que ce soit, le conducteur ne sera pas autorisé à finir la manche. Pour des raisons de sécurité le transport d'un chien sur le kart est strictement interdit dans toutes les catégories.

77.3.5 Pendant la procédure de dépassement, l'attelage dépassé laissera le passage à l'attelage dépassant. A l'ordre « TRAIL », le concurrent et son chien sont obligé de rester du même coté de la piste et de ralentir. A l'ordre « STOP », l'attelage dépassé est obligé de s'arrêter. Le § 23 du Chapitre Un, III, Règles de piste s'applique.

77.3.6 Règles d'arrivée (voir Règles de Course Chapitre Un, II.18)

78. RELAIS

78.1 Le relais « dryland » est une compétition d'une journée et consiste en 2 relayeurs minimum.

78.2 Le relais peut être :

78.2.1 Relais canicross : Chaque équipe de relais peut inclure des hommes, des femmes, des vétérans, des seniors et des juniors.

78.2.2 Relais mixte/ les manches du relais sont du canicross et du bikejoring ou du scooter. Le bikejoring ou le scooter doit être la dernière manche uniquement. Chaque équipe de relais peut inclure des hommes, des femmes, des vétérans, des seniors et des juniors (uniquement pour les relayeurs canicross).

78.2.3 Des compétitions de relais séparées peuvent être organisées pour les hommes, les femmes et les juniors.

78.3 Chaque participant et chaque chien ne peut courir la piste qu'une fois. Après avoir passer la ligne d'arrivée le concurrent passe le relais au participant suivant de l'équipe qui peut alors prendre le départ.

78.4 L'équipe qui atteint la ligne d'arrivée L'en premier après avoir parcouru toutes les manches est le vainqueur de la compétition de relais.

78.5 Equipe de relais

78.5.1 Les participants d'une équipe de relais doivent représenter la même organisation ou le même pays. L'organisation peut autoriser des équipes mixtes d'organisations ou de pays mais ces équipes ne feront pas partie de la liste officielle des résultats.

78.5.2 Seuls des attelages à un chiens sont autorisés en relais.

78.6 Inscriptions

Le nom des participants de chaque équipe de relais et leur ordre de départ sera fourni au bureau de course au moins 60 minutes avant le départ ou à tout autre heure définie par l'organisation.

78.7 Zone de départ, de changement et d'arrivée en relais

78.7.1 Le départ, le changement et l'arrivée peuvent ne pas être au même endroit.

78.7.2 Zone de départ :

78.7.2.1 La zone de départ sera identique à une zone de départ groupé de canicross.

78.7.2.2 La longueur de la zone de départ sera d'au moins 50 mètres et se terminera à une ligne au sol.

78.7.3 Zone de changement :

78.7.3.1 la zone de changement sera délimitée d'environ 10 à 30 mètres de long et environ 10 mètres de large. Il est pratique que la zone de changement fasse un angle avec la piste d'arrivée pour éviter que la piste de sortie de zone ne soit pas alignée avec la piste d'arrivée.

78.7.3.2 La zone de changement commence à la ligne d'arrivée et se termine à une ligne au sol.

78.8 Procédure de départ du relais

78.8.1 Les premiers relayeurs partent en même temps

78.8.2 Chaque participant et son chien reste avant la ligne de départ

78.8.3 Les aides des équipes quittent la zone de départ 30 seconde avant le départ.

78.8.4 Le participant doit tenir son chien par le harnais jusqu'au signal de départ.

78.8.5 Le signal de départ est donné par le starter avec deux drapeaux.

78.8.6 Le starter se tient face à la zone de départ de telle sorte que les participants puissent le voir.

78.8.7 L'ordre de départ est donné de la manière suivante :

78.8.7.1 Une minute avant le départ, un panneau « 1 » est montré.

78.8.7.2 Trente (30) secondes avant le départ le starter place ses bras avec les drapeaux au dessus de la tête.

78.8.7.3 Quinze (15) secondes avant le départ, le starter place ses bras avec les drapeaux à l'horizontal.

78.8.7.4 « Go », le starter baisse rapidement les bras avec les drapeaux.

78.9 Restrictions

Si un participant part trop tôt, il recevra une pénalité de temps de 30 secondes.

78.10 Procédure de changement.

78.10.1 Un officiel donnera un signal (par exemple le speaker annonçant le numéro de dossard) à chaque capitaine d'équipe, lorsqu'un attelage est à au moins 500 mètres de la zone de changement.

78.10.2 Le signal doit être clair pour les capitaines d'équipe, qui seront présents dans un secteur particulier de la zone de changement.

78.10.3 Un participant entrant lâchera son chien aussi tôt après avoir passé la ligne d'arrivée et le passera personnellement à l'assistant de l'équipe. Le chien ne devra jamais être laissé libre. L'assistant de l'équipe devra s'occuper du chien.

78.10.4 Le changement ne pourra pas se faire tant que le chien ne sera pas tenu par l'assistant.

78.10.5 Le participant continuera dans la zone de changement et touchera de la main le participant suivant de son équipe.

78.10.6 Le changement se fera dans la zone de changement et sera contrôlé par un officiel.

78.10.7 Dans la zone de changement, l'assistance n'est autorisée qu'aux relayeurs bikejoring et scooter partant. Les assistants ne devront pas gêner les autres concurrents partant.

78.11 La piste d'une course de relais

Toute la piste devrait et les derniers 150 mètres devront être assez large pour deux participants bikejoring (minimum 6 mètres).

78.12 Chronométrage du relais

78.12.1 Le temps est mesuré depuis le signal de départ « Go » jusqu'à l'arrivée du dernier concurrent de l'équipe

78.12.2 le temps est aussi mesuré au passage de chaque participant sur la ligne d'arrivée.

III. DISTANCES

79. Voir Race Procedures § 98.

IV. TEMPERATURES

80. Voir race Procedures § 57 à 59.6

V. AGE DES CHIENS

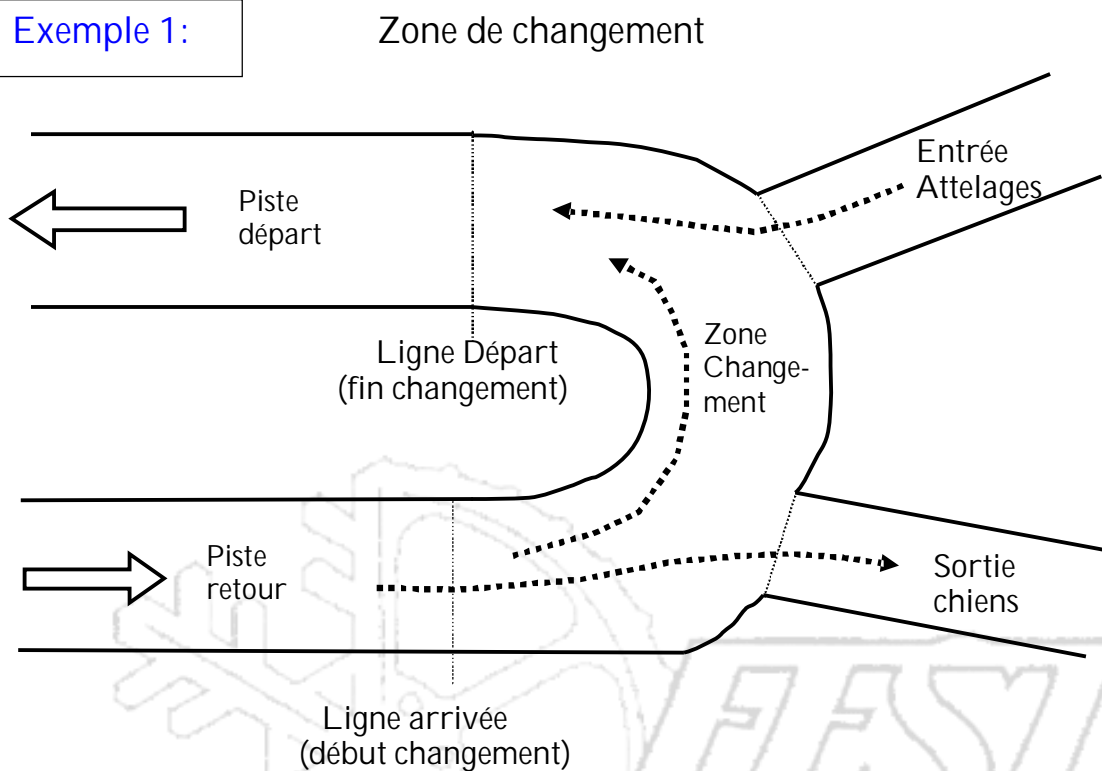
81. Les chiens devront avoir au moins 12 mois le premier jour de la compétition en canicross et attelages et 18 mois en bikejoring.

Note 1 : L'âge d'un compétiteur est considéré le même pendant toute la saison de course. C'est l'âge que le compétiteur a le 31 décembre qui suit la fin de la saison de course.

Note 2 : Le casque doit être homologué pour les compétitions de vélo, de moto ou de ski.

ANNEXES

Exemple 1:



Exemple 2:

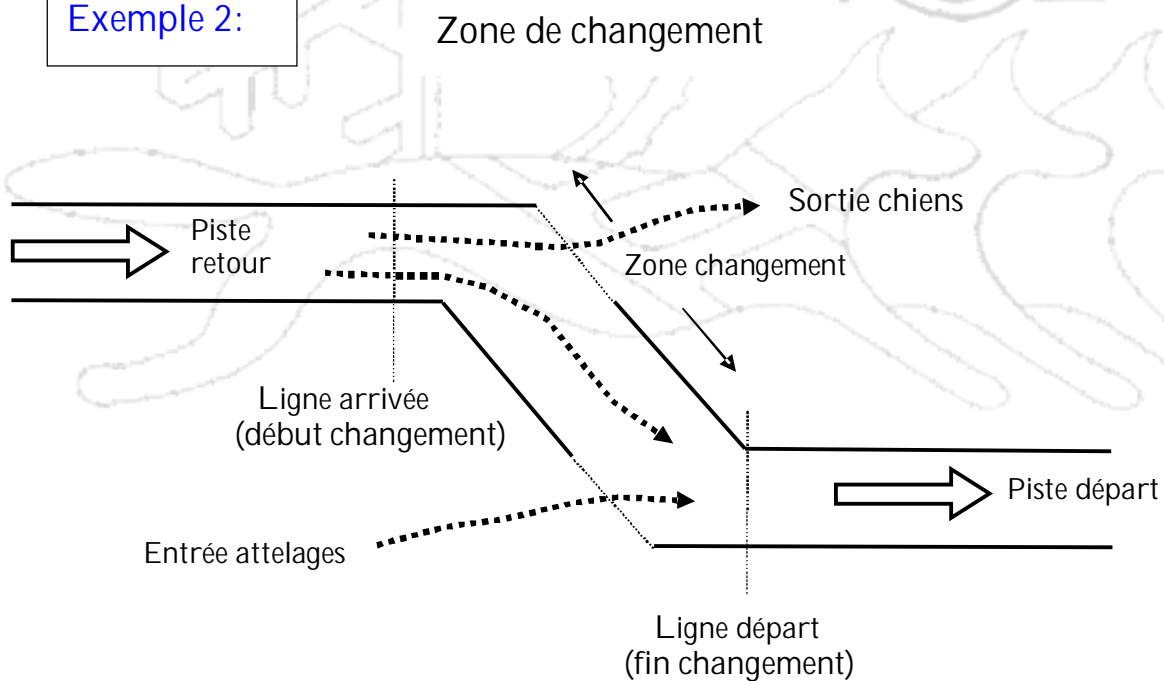


TABLEAU DES POIDS DE PULKA

POIDS = Pulka + charge + brancards + harnais + lignes

Poids du/des chiens arrondi au kilo supérieur

Poids de la Pulka arrondi au demi-kilo le plus proche

Attelage 1ou 2 chiens

chien(s) pulka	chien(s) pulka	chiens(s) pulka	chien(s) pulka
14 10,0	31 22,0	48 34,0	65 45,5
15 10,5	32 22,5	49 34,5	66 46,5
16 11,5	33 23,5	50 35,0	67 47,0
17 12,0	34 24,0	51 36,0	68 48,0
18 13,0	35 24,5	52 36,5	69 48,5
19 13,5	36 25,0	53 37,5	70 49,0
20 14,0	37 26,0	54 38,0	71 50,0
21 15,0	38 27,0	55 38,5	72 50,5
22 15,5	39 27,5	56 39,5	73 51,5
23 16,5	40 28,0	57 40,0	74 52,0
24 17,0	41 29,0	58 41,0	75 52,5
25 17,5	42 29,5	59 41,5	76 53,5
26 18,5	43 30,5	60 42,0	77 54,0
27 19,0	44 31,0	61 43,0	78 55,0
28 20,0	45 31,5	62 43,5	79 55,5
29 20,5	46 32,5	63 44,5	80 56,0
30 21,0	47 33,0	64 45,0	81 57,0

Attelage 3 chiens

chiens pulka	chiens pulka	chiens pulka	chiens pulka
45 27,0	65 39,0	85 51,0	105 63,0
46 28,0	66 40,0	86 52,0	106 64,0
47 28,5	67 40,5	87 52,5	107 64,5
48 29,0	68 41,0	88 53,0	108 65,0
49 29,5	69 41,5	89 53,5	109 65,5
50 30,0	70 42,0	90 54,0	110 66,0
51 31,0	71 43,0	91 55,0	111 67,0
52 31,5	72 43,5	92 55,5	112 67,5
53 32,0	73 44,0	93 56,0	113 68,0
54 32,5	74 44,5	94 56,5	114 68,5
55 33,0	75 45,0	95 57,0	115 69,0
56 34,0	76 46,0	96 58,0	116 70,0
57 34,5	77 46,5	97 58,5	117 70,5
58 35,0	78 47,0	98 59,0	118 71,0
59 35,5	79 47,5	99 59,5	119 71,5
60 36,0	80 48,0	100 60,0	120 72,0
61 37,0	81 49,0	101 61,0	121 73,0
62 37,5	82 49,5	102 61,5	122 73,5
63 38,0	83 50,0	103 62,0	123 74,0
64 38,5	84 50,5	104 62,5	124 74,5

Attelage 4 chiens

chiens pulka	chiens pulka	chiens pulka	chiens pulka	chiens pulka	chiens pulka	chiens pulka	chiens pulka	chiens pulka	chiens pulka	chiens pulka	chiens pulka
61	30,5	81	40,5	101	50,5	121	60,5	141	70,5	161	80,5
62	31,0	82	41,0	102	51,0	122	61,0	142	71,0	162	81,0
63	31,5	83	41,5	103	51,5	123	61,5	143	71,5	163	81,5
64	32,0	84	42,0	104	52,0	124	62,0	144	72,0	164	82,0
65	32,5	85	42,5	105	52,5	125	62,5	145	72,5	165	82,5
66	33,0	86	43,0	106	53,0	126	63,0	146	73,0	166	83,0
67	33,5	87	43,5	107	53,5	127	63,5	147	73,5	167	83,5
68	34,0	88	44,0	108	54,0	128	64,0	148	74,0	168	84,0
69	34,5	89	44,5	109	54,5	129	64,5	149	74,5	169	84,5
70	35,0	90	45,0	110	55,0	130	65,0	150	75,0	170	85,0
71	35,5	91	45,5	111	55,5	131	65,5	151	75,5	171	85,5
72	36,0	92	46,0	112	56,0	132	66,0	152	76,0	172	86,0
73	36,5	93	46,5	113	56,5	133	66,5	153	76,5	173	86,5
74	37,0	94	47,0	114	57,0	134	67,0	154	77,0	174	87,0
75	37,5	95	47,5	115	57,5	135	67,5	155	77,5	175	87,5
76	38,0	96	48,0	116	58,0	136	68,0	156	78,0	176	88,0
77	38,5	97	48,5	117	58,5	137	68,5	157	78,5	177	88,5
78	39,0	98	49,0	118	59,0	138	69,0	158	79,0	178	89,0
79	39,5	99	49,5	119	59,5	139	69,5	159	79,5	179	89,5
80	40,0	100	50,0	120	60,0	140	70,0	160	80,0	180	90,0

